

M

DIXIÈME ANNÉE VOLUME XIX, No 17.

Samedi 23 Avril 1892.

La
SEMAINE RELIGIEUSE

DE
MONTREAL

Publiée avec l'approbation de Mgr l'archevêque
de Montréal.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an: \$1.00, payable d'avance. Le No 2c.

ADMINISTRATION

A l'Archevêché de Montréal, Boîte 1624, B. P.



ARBOUR & LAPERLE, imprimeurs, 191 et 193, rue St-Urbain.

AUX MESSIEURS DU CLERGE

VINS DE MESSE

Nous apportons une attention toute particulière à l'importation directe, de Sicile et d'Espagne, de nos vins de messe. Les certificats authentiques que nous tenons et qui sont approuvés par Sa Grâce Monseigneur l'archevêque de Montréal, sont une garantie incontestable de leur pureté. Nous tenons aussi l'huile d'olive pour lampe de sanctuaire ainsi que cierges approuvés.

HUDON HEBERT & CIE

Importateurs de vins et liqueurs en gros. 304, rue St-Paul, MONTREAL.

B. E. McGALE

PHARMACIEN

2123 Rue Notre - Dame 2123
MONTREAL.

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M.

" 5 " à 6 " "
" 8.30 " à 9.30 " "

VIGNOBLES CANADIENS

Comte d'Essex Ont.

ERNEST GIRARDOT & CIE., Propriétaires.

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

ERNEST GIRARDOT & CIE.
SANDWICH, ONT.

NOTE.—Nos vins se conservent parfaitement en barriques.

CLOCHES POUR EGLISES

MEARS & STAINBANK,

Etablis en 1570

FONDERIE de CLOCHES de WHITECHAPEL (Londres Ang)

MENEELY & CIE

ETABLIS EN 1826.

WEST TROY N. Y.

HUGH RUSSEL,

Agent.

43 RUE ST-FRANCOIS-XAVIER, - MONTREAL.

Prix donnés sur demande pour cloches délivrées soit à Montréal, soit à gare de chemin de fer ou au quai de bateau à vapeur le plus près.



LA ROYALE

CIE D'ASSURANCE

Actif \$30,000,000

Wm TATLEY, agent général.

E. HURTUBISE, et A. St-CYR,
agents du département français.

Bureau Principal :

COIN de la PLACE D'ARMES et de la Rue NOTRE-DAME.

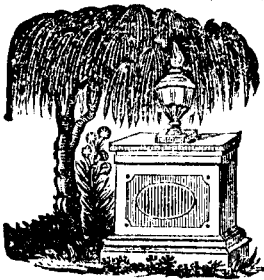
Wm. McNALLY & CIE

IMPORTATEURS DE

Tuyaux d'Egouts Ecosais, de toutes Dimensions

Plâtre de Paris, Briques à feu, Terre à feu, Tuyaux de cheminée.

50 Rue MCGILL Montréal



OUVRAGES en MARBRE et en GRANIT
COTE DES NEIGES, MONTREAL.

J. & P. BRUNET,

Importateurs et Manufacturiers de

MONUMENTS, TOMBES, CHARNIERS,

POTEUX, COPINGS,

Et toutes sortes d'ouvrages de cimetières.

Reparations de tout genre a des Prix
Tres Reduits.

Specialite: Cercueils doubles en marbre,

Résidence privée : J. BRUNET, Cote des Neiges

" " "

PLA. BRUNET, Entrepreneur-Briquetier, 208, rue Laval.

Asile ST-BENOIT-JOSEPH

POUR LES

ALIENES ET LES EPILEPTIQUES, ETC. ETC.

SOUS LA DIRECTION DES

FRERES DE LA CHARITE

LONGUE-POINTE, près Montréal.

NOUVELLE MAISON D'ORNEMENTS D'EGLISE

ALBERT GAUTHIER,

(Cidevant de la Maison B. LANGROT)

IMPORTATEUR DE

Bronzes, Ornaments d'Eglise, Chasublerie, Vins de Messe.

MANUFACTURIER DE

Statues, Chemins de Croix, Peintures, Décorations,

Bannières, Insignes, etc.

1677 Rue NOTRE-DAME

MONTREAL.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

MARDI	26	AVRIL	— St-Laurent.
JEUDI	28	"	— St-Jean Chrysostôme.
SAMEDI	30	"	— Bon-Pasteur.

FETES DE LA SEMAINE

DIMANCHE	24	Avril	— 1. Pâq. Quasimodo, d. 1 cl.
LUNDI	25	"	— S. Marc, Ev. d. 2 cl.
MARDI	26	"	— N. D. du Bon Conseil, d. m.
MERCREDI	27	"	— SS. Clet et Marcell, PP. MM. s.
JEUDI	28	"	— S. Paul de la croix, C., d.
VENDREDI	29	"	— S. Pierre M. doub.
SAMEDI	30	"	— Ste-Catherine de Sieme, V. O.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Dimanche, 24. — Annonce de la fin des Pâques, de la fête de S. Marc, et de la fête de S. Philippe et de S. Jacques, et de l'anniversaire de la consécration de Mgr l'archevêque.

Cathedrale. — Lundi 25, à 8½ h. Procession et grand'messe à l'occasion de la St-Marc.

Mardi, 26, à 7 h. Service annuel pour Mgr Lartigue.

Mercredi, 27. Grand'messe pour les bienfaiteurs de l'Archevêché à 7 h.

N. D. de Bonsecours. — Samedi, 30, à 7 h. p. m., ouverture du mois de Marie par le clergé.

DIMANDHE, 1. — Fête du Titulaire de la Ste-Famille à Boucherville, de St-Philippe et de St-Jacques le Mineur, solennité de ceux de Notre-Dame du Bon Conseil à Montréal, et St-Clet.

La Semaine Religieuse de Montréal

Rédacteur : M. le chanoine P. N. Bruchési.

Administrateur : M. l'abbé W. C. Martin, Archevêché de Montréal.

Les abonnés en retard sont priés de faire remise au plus tôt. Toute personne qui fera parvenir le prix de cinq abonnements d'un an aura droit à la SEMAINE RELIGIEUSE pendant toute l'année 1892. Ceux des abonnés qui désirent une série complète des neuf années de la SEMAINE RELIGIEUSE, peuvent s'adresser à cet effet à l'administrateur, à l'archevêché. Prix : \$9.00

Sur demande, la SEMAINE RELIGIEUSE recommandera aux prières les parents défunts de ses abonnés.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

10ME ANNÉE. SAMEDI, 23 AVRIL 1892. VOL. XIX, No 17.

SOMMAIRE :

I Dimanche de la Quasimodo. — II Les Théâtres à Montréal. — III Sauvé par saint Joseph. — IV Les fabriques. — V Le cierge. — VI Le Jeudi Saint à Montréal. — VII Attaques contre nos institutions de charité. — VIII Chronique. — IX Aux prières.

DIMANCHE DE LA QUASIMODO

• Je connais mes brebis, et mes brebis me connaissent. (S. Jean, X).

I. Notre-Seigneur se plaît à nous répéter plusieurs fois qu'il nous connaît : il appelle chacune de ses brebis par son nom propre : il voit tout ce qui est en nous, le bien et le mal, les bons désirs et les défaillances, nos luttes, nos peines, nos défaites et nos victoires : il entend nos supplications, il vient au-devant de nos besoins et de nos prières. Oh ! qu'elle serait grande notre sécurité si, comme des brebis humbles et confiantes, nous abandonnions à Dieu le soin de tout ce qui nous regarde, sans nous embarrasser dans des inquiétudes inutiles ! Nous entravons souvent l'action divine par l'activité dérégulée de nos propres efforts. Nous doutons de Dieu, parce que nous ne sommes pas assez pénétrés de sa parole qui nous affirme si positivement qu'il nous aime, nous connaît et veille sur nous.

Attachons-nous à l'unique nécessaire : le reste ne nous manquera jamais.

II. Si le bon Pasteur connaît sa brebis, la brebis fidèle connaît aussi son Pasteur ; et plus elle le connaît, plus elle l'aime ; et

plus elle l'aime, plus elle le connaît. C'est par le cœur qu'on apprend à le connaître et à l'aimer. Le connaître et l'aimer c'est le servir : car servir, c'est obéir ; et on obéit volontiers à ce qu'on aime. Aussi les brebis de la céleste bergerie ne vivent que d'amour et d'obéissance. « Seigneur, disait saint Augustin, vous vous occupez de moi comme si, négligeant tout le reste, vous ne songiez qu'à moi seul. Vous êtes toujours proche de ceux qui reçoivent à vous, et vous m'offrez votre assistance dès que je suis prêt à la recevoir. Jamais vous ne m'abandonnez, à moins que je ne vous abandonne le premier : et nos consolations surpassent nos espérances. Oh ! bonheur de vivre sous une telle houlette et sous un tel Pasteur ! En vous, Seigneur, je me reposerais et je dormirais en assurance. »

LES THEATRES A MONTREAL

Des théâtres bons ne sont pas absolument impossibles, en réalité il n'en existe point, et c'est avec raison que l'Eglise détourne ses enfants de ces spectacles dangereux où la foi et la morale sont si souvent offensées. Elle agit ici, comme toujours, en mère prudente, ayant une profonde expérience des misères de notre nature.

Le théâtre est une mauvaise école au point de vue de la vertu, et son action, pour certaines natures, est extrêmement pernicieuse.

Il l'est surtout de nos jours, où non content de représenter des pièces ineptes, indécentes, ou grossières, il affiche un naturalisme qui révolte et scandalise l'esprit le plus large. Comme attrait corrupteur, il met sur la scène de véritables tableaux vivants qui ne sont rien moins qu'une triste excitation au mal.

Nous ne parlons pas que pour l'étranger ; nous parlons pour nous-mêmes, pour notre ville. Nous avons ici en permanence des théâtres qui ne peuvent manquer d'exercer sur nos populations une influence néfaste.

Les prix d'entrée sont minimes ; c'est un moyen très sûr d'attirer les masses, et les représentations font chaque soir, selon l'expression reçue, salle comble.

Dans cette salle où tout est malsain, atmosphère, société et spec-

lacle, se presse une foule avide d'émotions, et cette foule, il est pénible de le reconnaître, n'est pas seulement composée d'hommes mûrs, mais surtout de jeunes gens, de jeunes filles, oublieuses de toute pudeur, et même d'enfants.

Hélas ! oui, on a la douleur de constater qu'au premier rang de ces théâtres, il y a des enfants, filles et garçons, de 15, 12 et même 10 ans.

Quelles leçons ils reçoivent là ! Ce qu'ils voient comme ce qu'ils entendent, n'est-il pas de nature à laisser dans leur esprit les plus tristes impressions ? Ils s'habituent aux paroles et aux manières inconvenantes ; d'étonnés qu'ils étaient, tout d'abord, ils se familiarisent avec le libertinage et bientôt répondront naïvement aux observations que leur feront des personnes sages : « Mais, vous exagérez, je n'y vois certainement aucun mal ».

Nous, nous n'exagérons pas, et nous supplions les parents de s'examiner eux mêmes sur ce grave sujet.

Hélas ! parmi eux, il en est qui sont bien coupables. Comment ne veillent-ils pas avec plus de soin sur la vertu de leurs fils et de leurs filles ? Comment peuvent-ils permettre à ces pauvres enfants de passer des soirées entières loin du foyer paternel ?

Comment quelques-uns vont-ils jusqu'à leur promettre comme récompense de leur travail un billet de théâtre ?

Comment enfin osent-ils les conduire eux-mêmes à ces représentations dangereuses, ou les autoriser à y assister en compagnie d'amis et de camarades souvent suspects ou que du moins ils ne connaissent pas ?

Laissez faire, ils s'enront punis, et sans retard, par où ils ont péché.

Ces enfants ont contracté, grâce à leur père et à leur mère, le goût, nous pourrions dire la passion de ces divertissements qui sont pour leur innocence un si grand écueil ; vainement on essaiera de les en détourner. Ils iront au théâtre, même quand on le leur défendra sous des peines sévères, et s'ils n'ont pas d'argent pour payer leur place, ils le voleront sans scrupule. Cela s'est vu, et cela se voit.

De grâce, parents chrétiens, veillez sur vos enfants ; ne croyez pas avoir rempli votre mission quand vous leur aurez donné les vivres et les vêtements ; éloignez d'eux les occasions dangereuses ; veillez sur les compagnies qu'ils fréquentent et les livres qu'ils lisent ; veillez sur leurs promenades et leurs plaisirs ; apprenez-

leur par vos exemples comme par vos leçons, à aimer la vertu, et à détester le vice ; Dieu vous en a constitués les gardiens et vous répondez de leurs âmes devant lui.

Une dernière réflexion : comment admet-on les enfants dans les théâtres ? Comment y tolère-t-on leur présence ? Si la loi interdit avec raison de donner aux enfants des boissons enivrantes qui sont un poison mortel pour la santé, pourquoi laisse-t-elle verser à ces mêmes enfants, dans des représentations inconvenantes, le poison qui tue de l'âme.

Il y a là une question sérieuse qui réclame l'attention des gouvernants chargés de veiller à morale la publique.

SAUVE PAR SAINT JOSEPH.

Le trait suivant peut confirmer les âmes pieuses dans la confiance qu'il ne faudrait jamais perdre en saint Joseph, dans les cas même les plus désespérés.

Le fait m'a été raconté par le héros lui-même, capitaine de frégate.

Le vaisseau qu'il commandait, revenant de Chine, approchait déjà des côtes de la patrie.

Quoi qu'il fût tard et que la mer fût assez forte, la gaieté régnait à bord.

Un mousse, entre autres, égayait l'équipage, en poursuivant, sans pouvoir l'atteindre, un petit oiseau, qui semblait être venu moins pour chercher asile dans les cordages du navire que pour jouer son rôle dans les exercices acrobatiques du petit mousse.

Souvent, en effet, semblant fatigué, il sautillait en sifflant, attendait presque endormi, que le gamin, grimpant comme un chat et se pendant comme un singe, fut à quelques pas de lui ; et quand, allongeant le bras, le mousse croyait le saisir, le malin petit oiseau s'envolait et allait se percher plus loin.

Le capitaine se promenait sur sa dunette et souriait par moments à cette lutte d'agilité entre l'enfant et l'oiseau. — On aurait dit qu'il y prenait intérêt.

Dans une de ses voltiges, le mousse avait grimpé jusqu'à la dernière vergue du grand mât. D'une main, il se tenait à peine

accroché à l'un des cordages, quand un coup de vent faisant pencher la frégate, ses pieds perdirent leur point d'appui, et il fut balancé dans l'espace, puis, lâcha prise, tomba sur les bastingages et fut jeté dans la mer.

Un cri d'effroi retentit dans tout l'équipage.

Le capitaine, hors de lui, court dans sa cabine, se jette à genoux, la tête dans ses mains, et se met à sangloter.

C'est un père pour son équipage.

Tout à coup il se lève. En deux pas, il est devant l'image de saint Joseph qu'il avait fait placer dans une petite niche fermée à l'entrée de son cabinet de toilette. Il ouvre la porte qui la dérobe aux yeux étrangers.

« *Saint Joseph, s'écrie-t-il, les yeux pleins de larmes et les mains tendues vers l'image, saint Joseph, on dit que vous êtes puissant... Et bien ! si vous sauvez cet enfant, je vous promets que... vous serez content de moi !* »

Le vieux et brave capitaine, malgré sa dévotion de marin, ne savait pas trop comment formuler sa promesse.

Il s'assied, toujours la tête dans ses mains. *Pauvre enfant ! Pauvre enfant !... et sa mère !...*

Et il continue de pleurer comme un véritable père... Plus d'un quart d'heure se passe ainsi... On frappe à sa porte : c'est le lieutenant.

— Commandant, dit-il, j'espère qu'on le sauvera !

— Qu'est-ce que vous dites ? — On le sauvera, qui ?

— Le petit mousse, on est en train de le repêcher.

Le commandant se lève, presque en colère.

— Malheureux que vous êtes ! vous n'y pensez pas ; dans l'obscurité ! c'est assez d'un malheur, sans en faire cinq ou six de plus.

— N'ayez pas peur, commandant.

— Je ne veux pas, entendez-vous ; non, je ne veux pas !...
Pauvre enfant !

— Mais, commandant...

— Il n'y a pas de *mais* ; je ne veux pas... — Pauvre mère !

— Commandant, c'est fait !...

— Quoi !

— Eh bien ! commandant, tandis qu'on descendait une barque avec cinq hommes résolus, on a jeté des bouées de sauvetage, et... tenez, je gage qu'ils le ramèneront...

— Vous êtes fou ! dit le capitaine, et il répète : Pauvre enfant !

Et il se mit à se promener de long en large dans son salon.

« O saint Joseph !... Si vous le sauvez !... »

Bientôt il allait courir sur les pas du lieutenant, quand celui-ci revint presque joyeux.

— Sauvé, commandant, sauvé !...

— Allons, ne plaisantez pas.

Non, commandant, tous les hommes sont à bord, et ils l'ont rapporté...

— Pourquoi faire ? Il faudra rejeter son cadavre dans la mer...

Non, on le donnera à sa mère !... Pauvre femme !... Aussi avait-il besoin de grimper là-haut ?

— Commandant, si on le rend à sa mère, on le rendra vivant ! Le docteur dit que ce n'est rien.

— Ce n'est rien ! Comme vous y allez !

— Le docteur lui a fait rendre l'eau qu'il a bue, et il dit qu'il n'y a rien de sérieux. La fraîcheur de l'eau a empêché la congestion cérébrale que sa chute aurait occasionnée, et il a pu saisir lui-même la corde qu'on lui a jetée. Il a presque toute sa connaissance. Demain il sera sur pied.

— C'est facile à dire. Allons !

— Commandant, venez voir...

C'était bien vrai, et le lendemain le mousse était sur pied, en état de débarquer pour aller embrasser sa mère.

— Mes enfants, dit le commandant à ses hommes, si le mousse doit une grande chandelle à la *Bonne Mère*, moi je dois à *saint Joseph*... ma foi je ne sais pas trop quoi !... Mais je lui ai dit qu'il *serait content de moi* !... Mes enfants je ne vous dis que cela. *Saint Joseph*, voyez-vous, c'est le premier saint. C'est à lui qu'il faut nous adresser. Il faut bien croire que le bon Dieu lui a donné sa puissance pour qu'il ait pu sauver notre pauvre petit mousse. Ainsi, c'est entendu : *Saint Joseph*, c'est le patron du bateau. Demain, nous allons tous à la messe. Je veux offrir un *cœur d'or* au nom de tout l'équipage.

— Pardon, commandant, interrompit le lieutenant, si vous voulez, nous y contribuons tous ; n'est-ce pas, mes amis ?...

— Oui ! Oui !

— Eh bien ! comme vous voudrez, offrons ensemble le *cœur*, et moi je me charge *du reste*.

(Le reste fut une paire de magnifiques candélabres pour l'autel de saint Joseph, dans l'église de X...)

— Allons mes enfants, *vive saint Joseph !... Vive saint Joseph !...* vive le commandant ! acclamèrent les trois cents hommes qui formaient l'équipage de la frégate.

(*Annales de N.-D. du Sacré-Cœur*).

LES FABRIQUES

Nous avons sous les yeux le plaidoyer de l'honorable M. Taillon dans la cause des marguilliers de Notre-Dame de Montréal. On sait que cette cause a été portée devant la Cour d'Appel ; le jugement, nous dit-on, sera rendu dans quelques semaines.

Quoiqu'il en soit du point en litige, lequel ne touche en rien aux droits de l'Eglise, nous avons lu avec bonheur dans le plaidoyer de l'honorable M. Taillon les paroles suivantes sur la nature des fabriques et des biens paroissiaux. Elles expriment parfaitement la doctrine développée par la *Semaine Religieuse* lors de la publication de la brochure anonyme intitulée *Curés et Marguilliers*.

« Nos adversaires ont cité des autorités sur les compagnies à fonds social.

Il n'y a rien de commun entre ces compagnies et nos fabriques de paroisses. Dans celles-ci, il n'y a pas à proprement parler d'intérêt individuel. Les biens qu'elles administrent sont des biens ecclésiastiques. Cela n'est pas contesté. Et puisque nos adversaires ont parlé du caractère de ces corporations, je dirai en passant, qu'elles sont des corporations ecclésiastiques.

Denisart (nouveau), *Fabriques des Paroisses* page 386 : « M l'avocat général Daguesseau fit d'abord envisager les biens des fabriques sous deux aspects différents : Ce sont des biens temporels, dit-il, et en cette qualité ils sont soumis à celui qui a l'empire sur les choses temporelles, c'est-à-dire au prince qui a la domination temporelle. Ce sont des biens d'église ; et en cette qualité, ils dépendent de l'évêque qui est l'économe des biens de l'église et qui, dans les premiers temps, en avait seul le maniement.

Ces deux vues qui paraissent d'abord opposées l'une à l'autre, sont cependant faciles à concilier. Les biens des fabriques, com-

me biens temporels, dépendent du magistrat séculier, quant à la législation ; lorsqu'il s'agit de faire quelque loi par rapport à ces biens, c'est au prince ou à ceux qui exercent son pouvoir, que le droit en appartient, mais quant à l'administration, ces mêmes biens ne dépendent que de l'évêque qui de droit commun est l'administrateur de tous les biens de l'église. L'administration des biens d'une communauté dépend de celui qui est le chef de la communauté ; l'évêque est le chef de la communauté des églises dans son diocèse. Tels sont les principes et le droit commun et ancien de la matière.

Migne, Dictionnaire de droit et de jurisprudence en matière civile ecclésiastique, pages 406-407.

« Les fabriques sont, en effet, comme les municipalités, des administrations publiques ayant pouvoir de statuer sur tout ce qui est dans leurs attributions. Elles constituent, aux yeux de l'Etat, une personne civile capable de posséder, jouir, vendre, aliéner (décret du 30 Déc. 1809) ; et aux yeux de l'Eglise une personne ecclésiastique soumise comme les autres, et en ce qui la concerne, aux canons de l'Eglise. Les fabriques n'ont été reconnues comme corps administratif, qu'après la constitution civile du clergé. Elles ne formaient auparavant qu'un simple bureau d'administration. Ce bureau était composé de laïques ; mais ce n'est pas une raison pour dire qu'il était laïque. Ce n'est pas de la qualité des personnes que la fabrique tire sa nature, mais de son institution, de son but et de ses moyens d'action.

Les fabriques avaient été établies par l'autorité ecclésiastique ; les membres en étaient nommés non pas par tous les citoyens de la commune, indistinctement, mais *par les fidèles* de la paroisse, sous la surveillance de l'autorité ecclésiastique qui leur donnait elle-même le règlement qu'ils devaient suivre et à laquelle seule ils rendaient leurs comptes.

Si cette question devait jouer un rôle important dans notre cause, je m'y arrêteraï plus longtemps ; je rappellerais la part qui est faite aux évêques, aux canons, à la discipline ecclésiastique, dans l'administration des fabriques ; mais je veux seulement faire saisir la différence entre ces institutions et les compagnies à fonds social. Pour cela les citations que j'ai faites suffisent.

L'administration des fabriques forme une matière à part ; elle a ses lois, ses usages. Il en est d'elle comme des affaires municipales, qui sont régies par un code spécial. »

LE CIERGE

I

Ce cierge que tu vois brûler pieusement,
 Sur l'autel où l'on prie,
 Jadis dans le bluet, le lys et le froment,
 Fleurissait la prairie.

La voltigeante abeille, alors chaque matin,
 Allait dans cette rose,
 Dans ce chardon, parmi la rosée et le thym,
 Butiner quelque chose.

Partout où la fleur ouvre un calice à l'air pur,
 On la voyait présente,
 Dès l'aube, s'élançait légère, dans l'azur,
 Pour revenir pesante.

C'est ainsi que, fondus, tous ces trésors des champs
 Ont fait de la cire blanche,
 Que sur l'autel, parmi la fumée et les chants,
 On brûle le dimanche.

II

O chrétienne, la vie est un champ plein de fleurs,
 Fleurs quelquefois amères,
 Qu'on butine à travers la-rosée et les pleurs !
 N'est-ce pas, pauvres mères ?

Fleurs douces où déjà semble éclore le miel,
 Fleurs odoriférantes,
 Fleurs sans parfum et fleurs qui font rêver du ciel,
 Fleurs indifférentes,

Qu'importe ! tout est bon pour l'abeille et pour toi,
 O céleste ouvrière !
 Joie et peine et travail, tout pétri par la foi,
 Tout devient la prière,

La prière innocente et qui brûle au saint lieu
 Avec sa flamme vierge.
 Le bon Dieu fait les fleurs à l'abeille, au bon Dieu
 L'abeille fait le cierge.

LE JEUDI SAINT A MONTREAL

(Impressions d'un étranger).

Pendant les exercices de la Semaine Sainte à Montréal, ce qui m'a particulièrement frappé comme étranger, c'est l'empressement de toute la population catholique à suivre ces exercices; c'est la foule qui remplit les églises aux offices, sermons de retraites, aux saluts, et ce dans tous les quartiers de la ville, aussi bien à Notre Dame qu'à saint Joseph, saint Henri, saint Jean-Baptiste; partout même auditoire nombreux et écoutant dans un silence religieux les enseignements tombant de la chaire de vérité. Il n'y a certes pas d'auditoire plus agréable pour un prédicateur qu'un auditoire canadien. Il écoute et suit avec un rare intérêt tous les développements. A Notre-Dame, dans cette nef qui renfermait plus de 10,000 personnes, on ne perdait pas une parole de l'éloquent P. Gaffre. Mais le Jeudi-Saint présente un coup d'œil particulier et a une physionomie spéciale qui nous a profondément impressionné. Le temps était beau, et l'on jouissait d'une des premières journées de ce printemps si désiré, si lent à venir et qui passe si vite. On eut dit que toute la population avait déserté ses demeures, tant les rues étaient remplies de monde à l'heure des stations.

Dans la rue Notre-Dame, dans la rue St-Denis, dans la rue Bleury, c'était une procession continue. En longue file on voit passer les élèves des collèges de la ville conduits par leurs professeurs; puis les pensionnaires de divers couvents; plus loin sont des groupes de familles et d'amis par dix, quinze, vingt personnes, les enfants avec des toilettes printanières, heureux d'aller voir les repositoires; un instant après, passe une congrégation dont les membres occupant de hautes fonctions, gravement deux par deux, le chapelet et le livre d'heures à la main, vont d'église en église prier, et chanter des cantiques. Et dans cette foule aucun désordre; on sent qu'elle comprend, éclairée par la foi, le grand acte de la rédemption. C'est la manifestation touchante d'un profond sentiment religieux. Dans ces démonstrations on y voit réunies toutes les classes sans distinction, l'ouvrier, l'artisan, aussi bien que le juge, l'avocat, le commerçant. Au pied du même repositoire, dans l'égalité vraie, celle du respect

et de l'amour de Dieu, prient ensemble riche et pauvre, implorant, l'un et l'autre, le dispensateur de tout bien.

En présence de ce spectacle consolant, je faisais, malgré moi, un retour vers mon pays.

Dans nos grandes villes, en France, les démonstrations religieuses ont bien perdu de leur éclat : si même on voulait y donner cours, il se trouverait bien quelqu'arrêté préfectoral qui les interdirait sous prétexte d'entraves à la circulation. A Paris les processions religieuses sont défendues : mais on autorise le cortège de la mi-carême, voilà ce qu'on appelle l'égalité devant la loi. Cependant, en province, dans les régions qui ont conservé la foi, le Jeudi-Saint est encore un jour de pieuses visites, mais on n'y trouve pas cet empressement et cet ensemble dont Montréal donne un exemple que je suis tenté de dire presque unique. X.

ATTAQUES CONTRE NOS INSTITUTIONS DE CHARITÉ

« Les exemptions de taxes, les privilèges et autres vieilleries doivent disparaître.... »

« Nous étudierons et ferons connaître à leur juste valeur les droits et les titres à la charité publique des nombreux solliciteurs de tout genre et de toute dénomination qui viennent assaillir nos domiciles et nos bureaux, sous des prétextes nombreux, mais généralement tendant à l'agrandissement constant d'établissements déjà beaucoup trop vastes et encombrants pour nos humbles ressources. »

Ces paroles se lisent au cours d'un article programme du *Canada Revue* et sont signées par le directeur lui-même.

Des propos de ce genre et des insinuations aussi malveillantes surprennent toujours dans la bouche ou sous la plume d'un Canadien et d'un catholique.

Il se trouve que nous y avons répondu déjà, avant qu'on nous les eut signalés.

La plupart des journaux français ont reproduit notre réponse et quelques feuilles protestantes se sont empressées de la traduire.

Abolition des privilèges et des exemptions de taxes, voilà le mot d'ordre de certains hommes depuis quelque temps.

Elle sera donc bien riche et bien heureuse, la cité de Montréal quand elle aura arraché quelques piastres de nos communautés religieuses !

Mais non, ce n'est pas le peuple qui parle ainsi : ce sont encore moins les pauvres et les malheureux ; car ils comprennent trop bien le devoir de la reconnaissance, et les attaques répétées contre nos institutions de bienfaisance les indignent.

Le peuple répondra par un redoublement de sympathie et de générosité, et les soeurs qu'on accuse, par la prière et leur dévouement accoutumé.

CHRONIQUE

** Ordinations faites à la cathédrale par Monseigneur l'archevêque de Montréal, dimanche, 17 avril.

Tonsure : M. Clément Brisset Montréal.

Sous-Diaconat : M. F. A. Carrière, Montréal.

Diaconat : M. J. D. Nepveu, Montréal.

Lundi, 18. *Diaconat* : M. F. A. Carrière, Montréal.

** M. l'abbé Tancrede Lachance, ordonné prêtre le 24 août 1891, est décédé mercredi dernier, dans sa famille, à St-Jean de Matha. Il n'avait que vingt-cinq ans. Nous demandons à nos lecteurs de lui accorder un souvenir dans leurs prières.

** Monseigneur l'archevêque de Montréal, est parti ce matin, 21 avril, pour les Etats Unis, avec M. Adam, curé du Sacré-Cœur. Monseigneur a sîstera au sacre de Mgr McDonald, évêque de Brooklyn, et de Mgr Gabriel, évêque d'Ogdensburg. Il ira à Chicago bénir la nouvelle église des Canadiens, dont M. Bergeron est le curé et à Hartford, Conn., pour assister à la consécration de la cathédrale. Sa Grandeur compte dans ce dernier diocèse plus de quarante prêtres ordonnés par Elle.

** Le R. P. Drummond, recteur du Collège de Ste-Marie, est parti il y a quelques jours, pour le Manitoba. Nous espérons que son séjour au Nord-Ouest, lui rendra les forces que la grippe avait considérablement affaiblies. Le Rêv. Père laisse à Montréal parmi tous ceux qui l'ont connu, le plus sympathique souvenir.

** Samedi prochain, 30 avril, s'ouvriront à Notre-Dame de Bonsecours les exercices du mois de Marie. Tout le clergé de la ville y est convoqué. Voici les indulgences que peuvent gagner les personnes qui visitent ce pieux sanctuaire : 1^o Indulgence plénière une fois l'année, aux conditions ordinaires de la confession, de la communion et d'une prière récitée aux intentions du Souverain Pontife : 2^o une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines pour chaque visite, pourvu que l'on y prie également aux intentions du Souverain Pontife.

* * * Nous extrayons ce qui suit d'une circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal à son clergé.

« A partir de Pâques cessera la dispense, qu'en vertu d'un décret de la Sainte Inquisition Romaine, (14 janvier 1892), j'ai accordée au clergé, aux communautés et aux fidèles de ce diocèse de faire maigre et jeûne. La maladie, Dieu en soit remercié, ne fait plus, en effet, les mêmes ravages dans notre pays, et rien n'exige la prorogation d'un Indult que Notre Mère, la sainte Eglise, n'accorde toujours qu'à regret.

« Faites bien comprendre aux fidèles l'obligation de revenir à l'observation stricte des lois de l'Eglise sur ces deux points importants de la discipline, et qu'ils doivent se soumettre généreusement, comme par le passé, à des préceptes dont l'accomplissement, pénible peut-être à la nature, enlève l'un des principaux obstacles au salut des âmes, et devient une source de grâces non moins que de mérites.

« Les litanies du T. S. Nom de Jésus ne seront donc plus de précepte aux saluts du Saint Sacrement, et vous êtes priés de transmettre, sans retard, à l'archevêché toutes les aumônes des fidèles recueillies, depuis le 8 février dernier, à l'occasion de la dispense du jeûne et de l'abstinence. »

* * * Le Révérendissime Père Dom Jean Marie abbé de la Trappe de Bellefontaine, le Révérendissime Père Dom Antoine abbé élu de Notre-Dame du Lac, et le Père Edmond sont descendus lundi soir à Québec. Le but de leur voyage serait de prendre les derniers arrangements pour la fondation d'une colonie de Trappistes au Lac St-Jean. Son Eminence le Cardinal Tachereau et Mgr Bégin se montrent tout-à fait favorables à cette fondation, qui donnerait un élan considérable à la colonisation de la riche vallée du lac St Jean. On dit aussi que le gouvernement de Québec verrait avec plaisir cet établissement. Espérons que les négociations entamées seront menées à bonne fin.

* * * Mgr Grouard, évêque d'Ibora, vicaire apostolique d'Athabaska MacKenzie, est arrivé d'Europe cette semaine. Sa Grandeur a vu à Paris l'amiral de Cuverville qui lui a parlé en termes émus de son voyage au Canada.

* * * Nos Seigneurs les évêques qui doivent assister à la grande réunion de toutes les tribus sauvages de la Colombie Britannique, à Kamloops, à la fin de mai, quitteront Montréal le 16 du mois prochain, par le chemin de fer Pacifique Canadien. On pense que le Révérend Père Lacombe accompagnera les excursionnistes de Montréal à Kamloops.

* * * Des lettres du Nord-Ouest nous apprennent que Mgr Grandin, Evêque de St Albert, dont la santé laissait beaucoup à désirer depuis quelques mois, a pris beaucoup de mieux.

* * M. Michaud curé de Bennington, vient d'être nommé coadjuteur de Mgr de Gossbriand, évêque de Burlington. Nous nous réjouissons de ce choix et nous prions le nouvel élu d'agréer l'hommage de nos plus respectueuses félicitations.

* * L'Académie de Droit canonique, érigée à Paris, sous le nom et le patronage de saint Raymond de Pennafort, désireuse d'encourager les études de droit ecclésiastique a mis au concours deux prix de 500 francs.

Un prix sera décerné au meilleur travail sur le sujet suivant de droit public : *établir et préciser les droits de l'Église sur l'éducation et sur l'enseignement.*

* * Nous lisons dans la *Semaine Religieuse* de St-Brieuc (France) : « Mgr l'évêque de Saint-Brieuc a reçu la visite de M. et Mme de Cuverville.

Sa Grandeur est justement fière de compter parmi ses diocésains, un amiral qui vient de porter si haut et si loin le drapeau de la France, et qui traduit avec tant de sincérité dans sa vie, la devise qui nous est chère : *Catholique et Breton toujours.* »

Montréal garde toujours le souvenir de la visite du digne Amiral.

* * On vient de découvrir à Poitiers, France, l'emplacement précis occupé autrefois par l'ancien Hôtel de la Rose, où logea Jeanne d'Arc lors de son séjour à Poitiers, en mars 1429, où elle subit l'interrogatoire des docteurs les plus savants et les plus renommés de l'époque, d'où enfin, d'après le vieil historien Jean Bouchet, elle partit à cheval, « tout armée à blanc, » pour aller délivrer Orléans.

La Société des Antiquaires a décidé qu'une plaque commémorative serait placée, à ses frais, sur la maison de Jeanne d'Arc à Poitiers.

* * On sait qu'il y a en France en ce moment huit sièges vacants. Quatre viennent de voir désigner leurs titulaires :

Mgr Ardin, évêque de la Rochelle, est nommé archevêque à Sens ; il a été évêque d'Oran.

Mgr Williez, vicaire général de Tours, est nommé à Arras. Ancien curé d'Ambroise et supérieur du Petit Séminaire de Tours. Orateur remarquable.

Mgr Frérot, vicaire général de Mgr Oury, à Dijon, est nommé à Angoulême.

Mgr Lamouroux, vicaire général, à Saint Flour, y devient évêque à la demande de nombreux diocésains.

* * Nous extrayons d'un mandement de Mgr l'évêque de Strasbourg sur la presse catholique les paroles suivantes :

« A la porte les mauvais journaux !

Comment pouvez-vous encore vous estimer, si vous allez jusqu'à payer ce qui blesse vos sentiments les plus nobles et les plus

sacrés ? N'est ce pas un manque de caractère sans pareil ? Voulez-vous lire des journaux ? Lisez des journaux catholiques. Si dans maint pays, la presse catholique n'est pas à la hauteur de la presse hostile, la faute en est aux catholiques eux-mêmes. On soutient trop peu la presse catholique et, par ce fait même, elle n'a pas pris l'essor qu'on était en droit d'attendre. La situation s'améliorera dès que chaque catholique qui tient un journal se fera un devoir d'introduire dans sa famille une feuille catholique. »

* * Nous lisons dans la *Semaine Religieuse* de Paris :

L'an dernier, nous avons déjà signalé et blâmé une première tentative faite pour représenter la Passion de Notre-Seigneur sur le théâtre. Cette année, un nouvel essai de ce genre vient d'avoir lieu. Les journaux sont, en général, peu favorables à cet essai.

« Sans rien attendre dit le *journal des Débats* nous pouvons bien dire tout de suite quel sentiment de dégoût nous inspirent les étranges entreprises qu'on fait aujourd'hui pour exploiter la vogue de l'idéalisme et la mode du mysticisme. Il y a dans Paris quelques diseurs de bonne nouvelle qui sont faits comme des oiseurs de bonne aventure. Sous prétexte de nous évangéliser, on ridiculise en d'absurdes mascarades des rites et des légendes qui devraient demeurer sacrés, même aux incrédules.

« Car ces profanations hypocrites révoltent le bon sens et le bon goût. Il faut d'ailleurs reconnaître que l'audace des barnums de l'idéalisme est favorisée par l'indulgence moutonnaire du public. On trouve en général que cette religiosité de carnaval est un assez bon divertissement pour le Carême. Rien ne trahit mieux l'état de veulerie morale et intellectuelle où sont tombés certaines gens qui jouent, dans le monde, le rôle de « l'élite de la société parisienne. »

Si les indifférents sont choqués à ce point, les catholiques le sont encore davantage.

* * Dans le récent discours de Mgr d'Hulst, à la chambre des députés en France nous trouvons cette excellente réponse aux sophismes des sectaires qui veulent que *République* et *Révolution* soient des termes identiques :

« On dit, d'une part : La République et la Révolution, c'est la même chose ; » d'autre part : « La République est un corps de doctrines ». Donc, si vous acceptez la République, vous êtes obligés d'accepter la Révolution. Or, la République est le gouvernement légal du pays ; donc, le corps de doctrines que nous groupons sous le nom de Révolution s'impose à vous au nom des lois constitutionnelles. »

Ce raisonnement est impeccable. Je suis logicien, et je n'y trouve pas le plus petit défaut. Seulement, il pêche par la base ; c'est la majeure qui est fautive.

C'est cette identification entre la forme républicaine et un corps de doctrines que nous n'acceptons pas, non seulement

parce qu'il ne nous convient pas de l'accepter, — et ce serait encore une raison suffisante, — mais parce que nous n'avons pas le droit de l'accepter, parce que notre conscience nous défend de l'accepter. (*Très bien ! très bien !*)

Notre conscience nous permet parfaitement d'accepter la république ; elle nous interdit d'accepter le corps de doctrines qui est le vôtre et que vous voulez identifier avec la République. (*Très bien ! très bien !*) Par conséquent, notre conscience nous oblige à maintenir la distinction que vous repoussez, et sur ce terrain nous ne nous entendrons jamais. (*Très bien ! très bien !*)

* * Notre Saint-Père le Pape Léon XIII vient d'accorder à l'Ordre de Saint-François une faveur des plus insignes. Comme on sait, chaque Ordre religieux a pour protecteur un cardinal de la sainte Eglise romaine, choisi par l'Ordre et agréé par le Souverain Pontife. Après la mort du regretté cardinal Simeoni, qui était son protecteur, l'Ordre des Franciscains fut invité par le Pape à se choisir un nouveau cardinal protecteur. Mais le P. Louis de Parme, général de l'Ordre, qui connaissait l'admiration de l'ancien archevêque de Pérouse pour le grand saint d'Assise et sa sympathie spéciale pour son ordre, a demandé au Saint-Père de vouloir bien être lui-même le protecteur de l'Ordre des franciscains. Sa Sainteté a daigné accepter, ce qui a comblé de de joie et de gratitude les vingt mille membres que l'Ordre de Saint-François compte dans le monde.

* * Les progrès que réalise chaque jour l'Eglise catholique en Allemagne sont étonnants. A Hambourg, il y a maintenant 23,000 catholiques ; il y a vingt ans, le nombre des catholiques dans cette ville montait à un millier. En cinq années, on a constaté une augmentation de dix mille catholiques dans le St-swig-Holstein. Il y a 135,000 catholiques au moins à Berlin. La souscription dont la *Kölnische Volkszeitung* a pris l'initiative, en vue de faire ériger une nouvelle église à Berlin, a produit en quelques semaines une somme de cent mille francs.

AUX PRIERES

M. l'abbé Tancrede Lachance, St-Jean de Matha.

Mme Hubert Leduc, St-Léonard.

M. Thomas Kavanagh, Montréal.

Sœur Marie Julitte, (Stéphanie Chevalier), S.N.J.M., Hochelaga.

Sœur Lazare de Jésus, des Sœurs de la Providence.

Henri Marchand Ecr., St-Jean.

Olivier Robitaille, Québec.

LE SIROP DE TEREBENTHINE

—DU—

Dr LAVIOLETTE

Guerit les Maladies des Voies Respiratoires et Urinaires

25c et 50c le FLACON.

CERTIFICATS

Montréal, 30 Mars 1891.

J. G. Laviolette, Ecr., M. D.

Cher Monsieur. — Je suis heureux de vous dire que l'usage que j'ai fait de votre *Sirop de Térébenthine* m'a procuré un soulagement considérable dans l'affection des reins et de la gorge dont je souffre depuis de nombreuses années, comme vous le savez.

Ce résultat est nécessairement, pour ceux qui me connaissent, une preuve certaine de l'excellence de ce médicament. Aussi, pour le bien de l'humanité, je souhaite que ce précieux sirop soit connu partout.

Croyez-moi sincèrement,

Votre dévoué et obligé,

F. X. TRÉPANIÉ, Prêr.

Couvent des Sourdes Muettes, 401, rue St-Denis.

Montréal, 29 février 1892.

J. G. Laviolette, Ecr., M. D. No 217 rue des Commissaires. Monsieur. Je souffrais, depuis 22 ans, d'une bronchite grave, accompagnée d'oppression et que j'avais contractée pendant la guerre Franco-Prussienne. J'ai fait usage tant en France qu'au Canada de plusieurs remèdes réputés importants, mais sans aucun résultat. Je suis maintenant parfaitement guéri après avoir fait usage de 4 flacons de votre *Sirop de Térébenthine*. Je suis heureux de vous donner ce certificat et souhaite pour le bien de l'humanité que ce sirop soit connu partout.

AUGUSTE BOUESNEL,

Gérant des annonces du *National*.

Propriétaire : J. G. Laviolette, M. D.

217, Rue des Commissaires, Montréal.

Sorel, 11 février 1892.

Je, soussigné, ai fait usage du *Sirop de Térébenthine* du Dr Laviolette pour une bronchite dont je souffrais depuis une année. Ce sirop m'a non seulement guéri de cette bronchite, mais aussi de la gravelle et de calculs de reins dont je souffrais beaucoup depuis trois ans et dont j'ai failli mourir il y a deux ans. Je suis maintenant en parfaite santé, tous les symptômes de ces maladies ayant complètement disparu depuis à peu près trois mois.

J. B. ROUILLARD

Inspecteur général des mines de la province de Québec.

Je souffrais, depuis plus d'un an, d'une toux opiniâtre, accompagnée d'une expectoration abondante et de mauvaise apparence, de transpiration la nuit, de points ou douleurs à la poitrine, d'affaiblissement et d'un dépérissement général et progressif qui me faisait redouter la consommation. Je pris plusieurs remèdes sans aucun soulagement. Je suis maintenant parfaitement bien, au grand étonnement de mes amis, et je déclare avoir été guéri par le *Sirop de Térébenthine* du Dr Laviolette. J'en ai pris cinq flacons de 50c chaque. Je recommande ce précieux *Sirop* à ceux qui toussent et se croient en consommation.

WILFRID DASTOUS.

Tabacaliste et tenant un dépôt de journaux au No 90 rue St-Antoine, coin de la rue Ste-Marguerite, Montréal.

Restaurateur de Robson.



Pourquoi per-
mettre à vos che-
veux gris de vous
vieillir prématuré-
ment et quand,
par un usage judi-
cieux du RESTAU-
RATEUR DE ROB-
SON, vous pouvez
facilement ren-
dre à votre cheve-
lure sa couleur
naturelle et faire
disparaître ces si-
gnes d'une dégré-
pitude précoce ?
Non seulement
le restaurateur de
Robson rendra
aux cheveux leur
couleur naturelle,
mais il possédera
plus la précieuse
propriété de les
assouplir, de leur
donner un lustre
incomparable, et
de favoriser leur
croissance, quali-
tés que ne possè-
dent pas les ten-
tures à cheveux
ordinaires.

Marque de Commerce.
Cette préparation est hautement re-
commandée par des personnes
compétentes, plusieurs
médicins et autres.

En vente partout — 50 centims la bouteille.

L. ROBITAILLE, Propriétaire.
Joliette, P. Q., Canada.

HARMONIUM neuf, valant \$100, sera vendu \$50 au comptant. Moulin à presser le beurre, valant \$10 50, sera vendu à \$6.50.

Produits d'un fond de Banqueroute chez

L. J. A. SURVEYER, 6, rue St-Laurent, Montréal.

CHARLES A. BRIGGS
CHAPELIER et MANCHONNIER

MAISON FONDÉE EN 1862
Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc
2097 RUE NOTRE-DAME.

PERRAULT ET MESNARD,
ARCHITECTES

17 Cote de la Place d'Armes
Boite 1414 Bureau de Poste

M. PERRAULT

A. MESNARD

FONDERIE DES ARTISANS
FONDÉE EN 1870

DAY & DEBLOIS
FABRICANTS DE LA

Célèbre Fournaise à Eau chaude "ÉCLIPSE" pour chauffage des Eglises,
Collèges, Couvents, Edifices publics et Résidences. Nous faisons
une spécialité des ouvrages en fonte suivants :

**Colonnes pour Eglises, Magasins, etc., Radiateurs, Clo-
tures et Balustrades en Fonte pour Toits, Tourel-
les, Balcons, Parterres, etc., etc., Clotures
pour Cimetières, etc., etc.**

120, RUE ANNE, - MONTREAL



ASTLE & FILS

VITREAUX D'EGLISE...
GRISAILLE ET MOSAIC
PERSONNAGES ET TAB-
LEAUX

CLOCHES D'EGLISE

REFERENCES

BASILIQUE, SON EMINENCE CARD. TASCHEREAU
EGLISE, STG. THERÈSE P. Q.
" BUCKINGHAM P. Q.
" ST. BRIGITTE, OTTAWA, ONT.
COUVENTS DU SACRÉ CŒUR, MONTRÉAL ET HALIFAX
SA GDR. MGR. OTTO ZARDITI, MILWAUKEE, WIS.
REV. M. BOISSINEAULT, CURÉ, ST. JOHNSBURY, VT.
ET PLUSIEURS AUTRES

40, RUE BLEURY, MONTREAL.

F. ED. MELOCHE

(Ancien élève de M. N. Bourassa, et professeur de l'Ecole des Arts).

ARTISTE PEINTRE

Décorations d'édifices publics, religieux et civils.

Résidence : 43, rue des Allemands.

Atelier : 7, rue Ste-Julie, Montréal.

MAGASIN de TAPIS de MERRILL

1670, Rue Notre-Dame, Montréal.

Tapis Brussels, Tapestry, Imperial et Kidderminster. Nattes en Cacao et
Crumb Cloth, Prelarts anglais et américains.

A. L. C. MERRILL.

Une visite est respectueusement sollicitée.

C. S. GAGNIER

PEINTRE DECORATEUR

TAPISSIER

No 26½ STE-ELISABETH

MONTREAL.

Etablie en 1850.

ADOLPHE PERRAULT

RELIEUR, Etc.

No 15 RUE ST-VINCENT - - MONTREAL

Vis-à-vis Messrs J. B. Rolland & Fils.

M. Perrault se charge d'exécuter sous le plus court délai et d'une manière
satisfaisante toutes commandes d'ouvrage tel que :

Reliure, Réglage, etc. Prix modérés.

QUERY FRERES

ARTISTES-PHOTOGRAPHES

EMPLOYÉS PENDANT DE LONGUES ANNÉES A LA MAISON NOTMAN

No 10, RUE ST-LAMBERT.

Conditions spéciales pour le clergé et les communautés religieuses.

JOS. ROBERT & FILS
MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE,
& MANUFACTURIERS DE
PORTES, CHASSIS, MOULURES, CORNICHES

SPÉCIALITÉ :
BANCS D'ÉGLISE, PUPITRES, CHAIRES, ETC., ETC.

TOUJOURS EN MAINS :
PIN, EPINETTE, PRUCHE, BOIS BLANC, ETC.
TELEPHONE 878 B.
107, CHEMIN PAPINEAU, MONTREAL.

STANDARD LIFE ASSURANCE CO.
ETABLIE EN 1825,
DE EDIMBOURG, ECOSSE.

Bureau principal en Canada : **Montréal.**

Assurances substantives, \$100,000,000. | Fonds investi, \$38,000,000 | Revenu annuel, \$4,450,000
Bonus distribués, \$22,000,000. W. M. RAMSAY, gérant.

VICTOR THÉRIAULT
ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES
16½ et 18 Rue Saint-Urbain MONTREAL.
Téléphone No 1399. PRIX MODÉRÉS. Spécialité : Embaumer.

A. HURTEAU & FRÈRE,
MARCHANDS de BOIS de SCIAGE
92, RUE SANGUINET, MONTREAL.

CLOS } Coin des rues Sanguinet et Dorchester.
TELEPHONE No. 106.
Bassin Wellington, en face des Bureaux du Grand-Tronc.
TELEPHONE No. 1404.

JOS HUSÉREAU PLOMBIER, FERBLANTIER,
Poseur d'Appareils à Eau Chau-
de, Couvertures, Etc.
No 42, rue Ste-Marguerite, Montréal.

A. PALASCIO MARCHAND DE FER
En Gros et en Détail.

Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Églises,
Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour Menuisiers, Charpentiers,
Meubliers etc., une spécialité.

390, Rue St-Jacques, 390.